

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du CCAS

DEPARTE
MENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 14 avril 2016

-----13-----11-----11-----

L'an deux mille seize-----

et le 14 avril

Date de
convocation

08/04/2016

Date
d'affichage
08/04/2016

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil d'Administration du CCAS,
en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Présents : MM. BEZERRA Gérard, LABEYRIE Nicolas, Mmes BIZZARRI
Marianne, CARLES Huguette, CUZACQ Geneviève, DESPAX Nelly, FIN Thérèse,
MASSARTIC Jane, MONDIN-SEAILLES Christiane, PLOQUIN Cécile, SEGAT
Pierrette.

Excusée : Mme DAUBIN Simone

Mme FIN Thérèse a été élue secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

*Approbation du compte de gestion du CCAS dressé par M. Christophe CHAMBON Receveur
Municipal.*

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le C.A de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

L'assemblée délibérante :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à MONTREAL le 14 avril 2016.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.